COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DU VAR

N°2024/444

CDG83 Arrivée n° NUM-2024-6400 Enregistrée le 17/07 /2024

ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE : Adjoint Technique territorial Principal de 1ère classe

Le Président de la Communauté de Communes Cœur du Var,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L521-1, L.522-1 à L.522-7, et L.522-23 à L.522-31.

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;

Vu la délibération n°2018/18 en date du 06 mars 2018 portant détermination des ratios promus/promouvables après avis du comité technique en date du 20 février 2018 ;

Vu l'arrêté n° 2021/218 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion en date du 23 février 2021 après avis du comité technique en date du 22 février 2021,

ARRETE

ARTICLE 1:

Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint technique territorial principal de 1ère classe au titre de l'année 2024 est établi comme suit :

| Nom / Prénom | Grade actuel | Date d'effet de la nomination |
|------------------|---|-------------------------------|
| BIANCHERI Julien | Adjoint technique territorial principal 2ème classe | 01/08/2024 |
| LESCOT Robert | Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe | 01/08/2024 |
| MALHERBE Thierry | Adjoint technique territorial principal 2ème classe | 01/08/2024 |
| MUSU Salvatore | Adjoint technique territorial principal 2ème classe | 01/08/2024 |

| Proportion Hommes / Fem | nmes des agents pro | omouvables * |
|-------------------------|---------------------|--------------|
| Total | Hommes | Femmes |
| 5 | 5 | 0 |

^{*} ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

| Proportion Hommes / Fem | mes susceptibles d | être promus |
|-------------------------|--------------------|-------------|
| Total | Hommes | Femmes |
| 4 | 5 | 0 |

ARTICLE 2:

Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Var qui en assurera la publicité conformément aux dispositions du Code général de la fonction publique.

ARTICLE 3:

Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Fait à Le Luc Le 12/07/2024 Le Président

Yannick SIMO

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

| PUBLIÉ | | | |
|--------|--|------|------|
| PODLIL | | | |

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DU VAR

N°2024/445

CDG83 Arrivée n° NUM-2024-6400 Enregistrée le 17/07 /2024

ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL
D'AVANCEMENT DE GRADE : Adjoint Technique territorial Principal de 2ème classe

Le Président de la Communauté de Communes Cœur du Var,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L521-1, L.522-1 à L.522-7, et L.522-23 à L.522-31.

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;

Vu la délibération n°2018/18 en date du 06 mars 2018 portant détermination des ratios promus/promouvables après avis du comité technique en date du 20 février 2018 ;

Vu l'arrêté n° 2021/218 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion en date du 23 février 2021 après avis du comité technique en date du 22 février 2021,

ARRETE

ARTICLE 1:

Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe au titre de l'année 2024 est établi comme suit :

| | Nom / Prénom | Grade actuel | Date d'effet de la nomination |
|---|----------------|-------------------------------|-------------------------------|
| | CAZZOLA Loic | Adjoint technique territorial | 01/08/2024 |
| | FOURNIER David | Adjoint technique territorial | 01/08/2024 |
| ſ | HENRY Joel | Adjoint technique territorial | 01/08/2024 |

| Proportion Hommes / Fem | mes des agents pro | mouvables * |
|-------------------------|--------------------|-------------|
| Total | Hommes | Femmes |
| 6 | 6 | 0 |

^{*} ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

| Proportion Hommes / Fei | mmes susceptibles d | être promus |
|-------------------------|---------------------|-------------|
| Total | Hommes | Femmes |
| 3 | 3 | 0 |

ARTICLE 2:

Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Var qui en assurera la publicité conformément aux dispositions du Code général de la fonction publique.

ARTICLE 3:

Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Fait à Le Luc Le 12/07/2024 Le Président VIE DE COMP Yannick SIMON

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site <u>www.telerecours.fr</u>.

| Pι | JB | LI | É | L | E | : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|----|----|----|---|---|---|---|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
|----|----|----|---|---|---|---|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DU VAR

N°2024/447

CDG83 Arrivée n° NUM-2024-6400 Enregistrée le 17/07 /2024

ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL /2024
D'AVANCEMENT DE GRADE : Adjoint d'animation principal 1ère classe

Le Président de la Communauté de Communes Cœur du Var,

Vu le code général de la fonction publique.

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L521-1, L.522-1 à L.522-7, et L.522-23 à L.522-31.

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;

Vu la délibération n°2018/18 en date du 06 mars 2018 portant détermination des ratios promus/promouvables après avis du comité technique en date du 20 février 2018 ;

Vu l'arrêté n° 2021/218 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion en date du 23 février 2021 après avis du comité technique en date du 22 février 2021.

ARRETE

ARTICLE 1:

Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint d'animation principal 1ère classe au titre de l'année 2024 est établi comme suit :

| Nom / Prénom | Grade actuel | Date d'effet de la nomination |
|-----------------|---|-------------------------------|
| JACQUARD Aurore | Adjoint d'animation principal 2ème classe | 01/08/2024 |

| Proportion Hommes / Fem | mes des agents pro | mouvables * |
|-------------------------|--------------------|-------------|
| Total | Hommes | Femmes |
| 1 | 0 | 1 |

^{*} ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

| Proportion Hommes / Fem | mes susceptibles d' | être promus |
|-------------------------|---------------------|-------------|
| Total | Hommes | Femmes |
| 1 | 0 | 1 |

ARTICLE 2:

Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Var qui en assurera la publicité conformément aux dispositions du Code général de la fonction publique.

ARTICLE 3:

Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Fait à Le Luc TE D Le 12/07/2024

Le Président,

Yannick SIMON

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site <u>www.telerecours.fr</u>.

| PUBL | IÉ I | F. | |
|------|------|----|--|
| | | | |